

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 04 juillet 2025

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 27/06/2025

Présents : 15

Dont Présents non votants : 0

*L'an deux mille vingt-cinq et le quatre juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS*

Représentés : 5

**Présents :** Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Francis BOUTES, Patrick CABROL, Catherine COMBES, Béatrice FALCOU, Daniel GALTIER, Martine GIL, Audrey IMBERT, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Séverine SAUR, Catherine SONZOGNI, Didier VORDY, Jean-Pierre GUIRAUD

Votants: 20

Pour: 20

Contre: 0

**Représentés :** Christian BIES par Jean ARCAS, Laurent BRUNET par Jean-Noël BADENAS, Mariette COMBES par Daniel GALTIER, Jean-Luc FALIP par Marie-Pierre PONS, Jean-Louis LAFAURIE par Jean ARCAS

Abstentions: 0

**Présents non votants :**

**Excusés :** Daniel BARTHES, Thierry CAZALS, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Julian GUIRAUD, Marie LORENTE, Pierre MATHIEU, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL

**Absents:**

**Objet: Agriculture - Animation du GIEE des Vignerons en bio et biodynamie de Saint-Chinian**

Lors du Comité syndical du 28 mars 2025, la poursuite de l'accompagnement du GIEE « Terroirs verts Saint-Chinian » par le Pays Haut Languedoc et Vignobles a été validée, selon les conditions exposées dans le rapport, sous réserve de la reconnaissance effective du groupe en tant que GIEE par le Préfet de Région et la mobilisation des aides pour cette animation.

Le budget a été depuis affiné pour l'envoi du dossier.

Le budget prévisionnel de ce dossier proposé, pour une période de deux ans, est estimé à 31 300 € TTC pour lequel les cofinancements suivants peuvent être sollicités :

- Dans le cadre de l'Appel à Projets GIEE Occitanie 2025, Volet Animation des Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental (Subvention DRAAF – Casdar) pour 25 000 € TTC,
- Le solde étant apporté en autofinancement par le Pays à hauteur de 6 300 € TTC.

En conclusion, le Président demande à l'assemblée de bien vouloir :

- valider le plan de financement ainsi proposé,
- l'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- valide le plan de financement ainsi proposé,
- autorise, le Président, à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Prades sur Vernazobres

Le Président,

Jean ARCAS

